

Administration financière—Loi

Si le Parlement doit avoir un certain contrôle sur la prolifération des sociétés d'État et sur tous les autres aspects de ces sociétés, telles la présidence et la composition des conseils d'administration, il nous faut débattre la question plus longuement afin que la population dans son ensemble comprenne les erreurs monumentales des sociétés d'État et sache qu'elles sont corrigées une fois pour toutes. Nous nous devons aussi de bien montrer au grand public qu'il ne suffit pas d'être libéral pour devenir administrateur d'une société d'État. Cela semble être la seule qualité requise pour la plupart des sociétés d'État à l'heure actuelle.

Le Canada ne peut pas se payer le luxe d'avoir des sociétés d'État engagées dans des secteurs dans lesquels elles ont montré par le passé qu'elles étaient incompétentes, inefficaces et coûteuses pour les contribuables. Comment pouvons-nous continuer à financer des activités qui non seulement entraînent des déficits épouvantables pour les sociétés d'État elles-mêmes, mais qui incitent aussi le ministre compétent à l'autre endroit à dire que la situation ne s'améliorera pas avant 1990? Les contribuables canadiens n'ont pas la chance de décider si ces sociétés doivent être autorisées à poursuivre leur activité pendant cette période, même si ce sont eux qui paient. Mais c'est là la situation.

Tout indique que notre parti formera le prochain gouvernement fédéral avant la fin de 1984. Ce serait peut-être dans l'intérêt de notre parti de continuer à appliquer les règles de la société juste—c'est-à-dire juste pour les libéraux—pour ce qui est des nominations aux conseils d'administration des sociétés d'État. Ce n'est pas ce qui nous demandons. Nous voulons des règles plus strictes dès maintenant pour garantir aux contribuables que ce qu'ils ont toléré jusqu'ici ne continuera pas indéfiniment. C'est exactement ce qui se passera si nous n'améliorons pas la mesure à l'étude. Sous sa forme actuelle, le projet de loi C-24 ne fait rien pour qui que ce soit.

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a proposé que le projet de loi ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois, mais que son étude soit reportée de six mois. Cet amendement est tout à fait logique. Ce serait tout aussi bien de ne pas adopter le projet de loi du tout parce qu'il ne fait rien pour les contribuables canadiens. Il ne leur garantit pas que l'argent de leurs impôts sera mieux protégé qu'il ne l'est maintenant.

M. Hnatyshyn: Qu'ont ils à cacher?

M. Coates: Ils essaient de cacher les quelques libéraux qui font encore partie des conseils d'administration. Ils essaient de les protéger pour être certains que quelqu'un les appuiera aux prochaines élections. Les chiffres diminuent constamment. Ils espèrent qu'il en restera quelques-uns, même si ce n'est pas beaucoup, pour les prochaines élections générales.

Si la situation des sociétés d'État n'est pas rectifiée maintenant, il y aura des changements quand nous formerons le gouvernement. Nous ferons assumer leurs responsabilités non

seulement aux gros perdants mais aux sociétés d'État qui sont en affaires et font concurrence aux simples contribuables. Les organismes d'État bénéficient d'encouragements spéciaux. Ils sont dégagés de l'obligation de faire des bénéfices. Ils n'ont pas d'impôts à payer. Ils n'ont pas les mêmes obligations que les entreprises privées, et, pourtant, ils leur font concurrence.

Nous avons besoin d'un système nous permettant d'abolir graduellement ou de retirer de la circulation de nombreuses sociétés d'État qui ne sont en réalité que de gros perdants inutiles et des intrus dans le secteur privé, la force agissante dans la production d'emplois et de débouchés pour les Canadiens. En ce moment, un grand nombre de Canadiens n'ont plus aucun espoir. Ils ne peuvent compter sur rien d'autre que les initiatives locales ou quelque autre programme que le gouvernement a conçu et qui ne leur garantit qu'une chose: qu'ils seront associés au syndrome de l'assurance-chômage jusqu'à la fin de leur vie. C'est inacceptable pour les Canadiens.

Généralement parlant, il nous faut une mainmise sur les sociétés d'État. Il nous faut aussi des règles et des règlements qui garantissent aux contribuables canadiens que les déficits incontrôlables comme ceux des sociétés Canadair et de Haviland sont choses du passé. La société Canadair a pu accumuler un déficit de 1.4 milliard en une année et la société de Haviland, un déficit d'un demi-milliard. Le déficit de cette dernière paraissait modeste en comparaison de celui de Canadair, mais déplorable, en comparaison d'autres cas au Canada. Il est très difficile de faire changer d'idée à un gouvernement qui a accumulé d'épouvantables déficits de milliards de dollars les uns après les autres. Il est actuellement de l'ordre de 30 milliards de dollars, mais seul un candidat à la direction du parti libéral, celui qui ne siège pas actuellement ici, parle, mais en des termes chimériques, de réduire le déficit de moitié sans pouvoir dire comment il y parviendra. J'ajoute, monsieur le Président, que si ce candidat examinait la situation des sociétés d'État au Canada, il trouverait facilement une méthode pour réduire de moitié ou même d'éliminer une partie appréciable du déficit auquel le contribuable canadien d'aujourd'hui et de demain doit faire. Cela pourrait se faire en donnant au gouvernement fédéral un peu plus le sens des affaires. Ce sens des affaires, il fait défaut depuis dix ans voire depuis près de vingt ans.

● (1520)

L'imposition de la clôture sur ce projet de loi vient souligner le fait que ce projet de loi est superflu et ne devrait pas être adopté. J'appuie le député de Saint-Jean-Ouest qui a proposé l'amendement actuellement à l'étude.

Le président suppléant (M. Herbert): La parole est au député de Mission-Port Moody (M. St. Germain).

M. Foster: Monsieur le Président . . .